



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général

**PROCÈS-VERBAL
PLÉNUM DU CONSEIL GENERAL
DU 15.09.2021 N° 06**

Lieu : Grande Salle, Espace St-Marc, Le Châble
Heure : 19h30

Bureau : M. Julien Vaudan, Président
M. Léonard Fellay, Vice-président
Mme Mélanie Mento, Secrétaire
Mme Emily Vaudan, Membre scrutateur
M. Matthieu Moulin, Membre scrutateur

Excusé : -

Secrétaire : Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 16 juin 2021

04. Informations - interventions

01. Présentation et état des lieux de la situation informatique

05. Décisions

02. Règlements

06. Information - présentation

01. Directive pour l'innovation

02. Interventions (postulat – motion – interpellation)

03. Covid – Point de situation sur les aides octroyées

04. Cabinet des Arcades

05. Parking des Marais Verts

06. Centre Sportif

07. Divers

01. Nouvel outil de partage des documents pour le Conseil général (epartage)

02. Dates des pléniums 2022

03. Participation et engagement des conseillers généraux

04. Centre de vaccination COVID

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

39 conseillères et conseillers généraux sont présents, 18 sont excusés et 3 sont absents.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans remarque.

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 16 juin 2021

Aucune remarque n'est formulée quant au procès-verbal du 16.06.2021.

Le procès-verbal de la séance du 16.06.2021 est considéré comme approuvé.

04. Informations - interventions

01. Présentation et état des lieux de la situation informatique

La présentation de M. Christophe Maret et de M. François Darbellay reste ci-jointe.

La situation informatique ne s'est pas simplifiée depuis la fusion des communes de Bagnes et de Vollèges. M. François Darbellay a été engagé afin de coordonner les tâches informatiques au sein de la commune et de ses neuf dicastères, mais également celles en lien avec les mandataires (CIGES, Net+ Entremont, etc.).

Le bilan de cette présentation démontre l'ampleur du travail qui doit être fourni pour garantir le bon fonctionnement de la gestion informatique, la sécurité et la protection de nos données ainsi qu'une utilisation correcte et optimale de notre système d'informations.

Une augmentation des effectifs du service sera proposée avec le budget 2022 pour doter le service de 3 collaborateurs (+ 2 par rapport à la situation actuelle).

Interventions

1. M. Jérôme Darbellay demande ce qui est prévu en terme de formation des utilisateurs pour éviter le phishing ?
 - M. François Darbellay l'informe qu'actuellement chaque nouveau collaborateur bénéficie automatiquement de 2h de formation sur la sécurité informatique auprès de CIGES SA. Le but est notamment de sensibiliser les utilisateurs sur les liens/emails frauduleux qui pourraient donner lieu à des attaques en cas d'ouverture. Le service informatique étudie la possibilité de lancer une campagne de sensibilisation à cette problématique ainsi que d'augmenter le nombre d'heures de formation et de sensibilisation des utilisateurs.

2. Mme Colette Pembe-Tornay demande si cette formation sera également dispensée aux élèves de nos centres scolaires ?
 - M. François Darbellay l'informe que Net+Entremont avait fait une intervention dans les écoles à ce sujet il y a deux ans. Il serait intéressant de voir si la commune accepterait de déployer ses compétences à l'externe pour former ses jeunes.
 - M. Christophe Maret complète les propos de M. François Darbellay et déclare que le Conseil municipal est préoccupé par ce sujet. Il travaille d'ailleurs sur cette base en vue de l'établissement du futur budget. Ils ont approché plusieurs grandes municipalités et a constaté que toutes avaient au moins 3 EPT pour la gestion informatique. La Commune de Val de Bagnes a également besoin de personnel supplémentaire et les chiffres y relatifs apparaîtront dans le budget 2022 qui sera soumis au Conseil général.

05. Décisions

02. Règlements

M. Christophe Maret rappelle à l'assemblée que ces règlements leur ont tous été soumis.

A) Règlement Commune d'Organisation (RCO)

Les modifications apportées au RCO restent ci-jointes.

Interventions

1. Mme Mélanie Mento demande quand le règlement doit être soumis à la population ?
 - M. Christophe Maret lui confirme qu'il le sera en même temps que les prochaines élections, soit le 28 novembre 2021.
2. M. Baptiste Darbellay informe l'assemblée que la COGEST a suivi la présentation du 23 août dernier. La Commission a pu poser toutes ses questions et obtenir les réponses à celles-ci. Un préavis positif est donné à l'unanimité des membres présents.

**A la question : acceptez-vous le nouveau règlement communal d'organisation avec une entrée en vigueur à la date d'homologation par le Conseil d'Etat?
Le nouveau RCO est accepté à l'unanimité.**

B) Fonds pour l'efficacité énergétique et ses énergies renouvelables

La présentation reste ci-jointe.

Intervention

1. M. Baptiste Darbellay informe l'assemblée que la COGEST a suivi la présentation du 23 août dernier. La Commission a pu poser toutes ses questions et obtenir les réponses à celles-ci. Un préavis positif est donné à l'unanimité des membres présents.

A la question : acceptez-vous le règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ?

Le fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables est accepté à l'unanimité.

C) Fonds pour la rénovation

La présentation reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Stéphane Roserens informe l'assemblée que la Commission des constructions n'a aucune remarque à formuler et qu'elle donne un préavis positif à l'unanimité de ses membres présents.
2. M. Baptiste Darbellay informe l'assemblée que la COGEST donne un préavis positif à l'unanimité de ses membres.

A la question : acceptez-vous le règlement sur le fonds pour la rénovation ?

Le règlement sur le fonds pour la rénovation est accepté à l'unanimité.

M. Julien Vaudan rappelle que nous avons la chance d'avoir ces règlements et de pouvoir en profiter. Il incite les membres du CG à en parler autour d'eux afin que ces règlements puissent être utilisés par la population.

06. Information - présentation

01. Directive pour l'innovation

En préambule, M. Christophe Maret rappelle que cette directive n'est légalement pas soumise à un vote par le CG. Sa présentation reste ci-jointe.

02. Interventions (postulat – motion – interpellation)

Le tableau des questions et postulats ouverts reste ci-joint. M. Christophe Maret précise qu'un montant de CHF 85'000.- a été inscrit au budget 2022 pour le Plan de Mobilité Scolaire (PMS). Par ailleurs, la réponse écrite concernant le positionnement du Conseil municipal pour les Mayens de Bruson a été publiée sur l'extranet. Ce point ne suscite pas de question complémentaire de l'assemblée.

03. Covid – Point de situation sur les aides octroyées

La présentation de M. Christophe Maret reste ci-jointe.

Interventions

1. Mme Fanny Vaudan demande ce que la Commune va faire des 2 millions de francs qui restent sur le compte communal ?
 - M. Christophe Maret l'informe que ce montant n'a pas encore été attribué.
 - Mme Fanny Vaudan demande si ce montant sera utilisé en 2021 encore ?
 - M. Christophe Maret l'informe que la Commune pourra l'utiliser notamment pour les cas de rigueur.
 - Mme Fanny Vaudan demande s'il sera utilisé si aucun nouveau cas de rigueur n'est adressé à la Commune d'ici la fin 2021 ?
 - M. Christophe Maret l'informe qu'il est d'abord nécessaire de voir si des cas de rigueur arrivent d'ici-là.
 - Mme Fanny Vaudan comprend donc que si aucun nouveau cas de rigueur n'arrive, ce montant restera sur le compte communal.
 - M. Christophe Maret confirme que oui.
 - Mme Fanny Vaudan rappelle que ces montants ont été engagés pour aider les gens et demande s'ils ne pourraient pas aider plutôt que de rester sur le compte communal ?
 - M. Christophe Maret l'informe qu'il est difficile d'attribuer des montants si aucune demande n'est adressée à la Commune.
 - Mme Fanny Vaudan rappelle que certaines personnes ont demandé de l'aide et se sont vu refuser leur demande. Peut-être serait-il intéressant, étant donné qu'il reste de l'argent sur le compte, de baisser les critères des cas de rigueur afin d'aider plus de monde ?
 - M. Christophe Maret précise que certaines personnes ont fait des demandes mais sans avoir perdu d'argent durant la crise. Il ne paraît pas correct de verser de l'argent à ceux qui n'ont rien perdu, pour une question d'équité de traitement avec ceux qui ont réellement perdu de l'argent.

- Mme Fanny Vaudan comprend bien la réflexion de M. Christophe Maret. Toutefois elle demande à la Commune de bien étudier l'utilisation de ce montant restant, notamment en prévision de la nouvelle saison d'hiver, et d'éviter que celui-ci ne reste sur un compte s'il peut aider.
- 2. M. Matthieu Moulin se demande comment expliquer que seulement 18 cas de rigueur aient été déposés ?
 - M. Christophe Maret confirme que le Conseil municipal a également été surpris par le peu de demandes concernant les cas de rigueur qui lui ont été adressées. C'est plutôt positif car cela démontre que la situation n'est pas aussi catastrophique qu'imaginée. Beaucoup d'aide a été donnée et la saison n'a pas été si mauvaise.
 - Mme Mélanie Mento ajoute que l'aide communale était un supplément versé en plus des aides cantonales, etc. De plus les cas de rigueur sont vraiment des cas très particuliers et donc forcément moins nombreux.
 - M. Julien Vaudan ajoute encore que les 5 millions de francs dégagés par la Commune représentent un fonds particulièrement généreux. C'est en effet plus que toutes les autres communes valaisannes.
 - M. Christophe Maret confirme qu'il s'agit d'un montant très généreux et qu'il n'est pas à tout prix nécessaire de le dépenser en totalité. Le montant restant pourra donc servir en cas de nouveau besoin/nouvelle demande.
- 3. M. Guillaume Amos demande si ce montant sera reporté sur les prochaines années ?
 - M. Christophe Maret l'informe que ce montant a été validé sur le budget 2020.

04. Cabinet des Arcades

La présentation de M. Christophe Maret reste ci-jointe.

Intervention

1. M. Matthieu Moulin demande si l'offre médicale existante sur Verbier suffira à absorber la demande pour la saison d'hiver 2021-2022 ?
 - M. Christophe Maret confirme que c'est l'avis du Conseil municipal. Pour avancer dans ce dossier, ce dernier attend des deux cabinets de la station une intention ferme de s'associer pour gérer le cabinet médical des arcades.

05. Parking des Marais Verts

La présentation de M. Christophe Maret reste ci-jointe.

06. Centre Sportif

La présentation de M. Christophe Maret reste ci-jointe.

Interventions

1. Mme Emily Vaudan demande si tout le processus de la mise à l'enquête va devoir recommencer ?
 - M. Christophe Maret lui confirme que non. Il s'agit d'une simple modification de projet autorisé qui ne nécessite pas de nouvelle mise à l'enquête.
2. M. Baptiste Darbellay demande ce qui a été validé par le CG à ce jour à en terme d'investissements ?
 - M. Guillaume Colin l'informe que le crédit cadre initialement voté par le CG était de 44 mios pour le centre sportif. Après l'incendie, un montant complémentaire de 13 mios a été voté, portant le budget global de l'ouvrage à 58 mios. 17 mios ont été utilisés pour la construction de la Salle OM et une partie du crédit alloué au Bâtiment DE a été utilisé (maçonnerie).
 - M. Christophe Maret ajoute que l'objectif de la Commune est de réaliser l'ouvrage dans le crédit cadre accordé.
3. M. Félicien Bircher demande combien de temps la réalisation va prendre ?
 - M. Christophe Maret l'informe qu'il faut déjà savoir combien de temps l'analyse en cours va prendre. Il est impératif d'étudier la bonne réalisation et la bonne exploitation avant de démarrer la réalisation que quoi que ce soit.
4. M. Julien Vaudan demande si les travaux reprendront au printemps 2022 ?
 - M. Christophe Maret l'informe que ce serait l'objectif mais que rien n'est sûr à ce jour. Nous sommes dans une phase d'étude actuellement.
 - M. Julien Vaudan rappelle que la présentation de ce développement avait suscité beaucoup d'émotions au dernier plénum de 2020 et qu'il serait important d'intégrer la commission du tourisme du CG aux réflexions menées par l'exécutif.
5. M. Lionel Saillen rappelle combien il est important de réaliser un centre sportif qui puisse également accueillir les jeunes et les aînés.
 - M. Christophe Maret lui confirme que le Conseil municipal portera une attention particulière à cela.

07. Divers

01. Nouvel outil de partage des documents pour le Conseil général (e-partage)

M. François Darbellay rappelle à l'assemblée que la plateforme d'échanges qui est aujourd'hui à disposition du CG est en fin de vie. Une analyse de marché a été faite afin de voir ce qu'il est possible de proposer en remplacement. La problématique reste la protection des données. Il est en effet obligatoire selon la loi d'utiliser un outil hébergé en Suisse.

La solution proposée est la plateforme e-partage. Cet outil sera mis en place fin 2021-début 2022. Chacun aura un compte et des accès individuels mais les droits (lecture, vue, publication) pourront être traités au cas par cas. N'importe quel type de fichier pourra être déposé sur la plateforme (Word, Excel, PowerPoint, etc.). La plateforme permettra plus de souplesse dans son utilisation.

Comme pour chaque nouveau produit, il pourra être adapté en fonction des retours des utilisateurs.

Enfin, pour les personnes qui le souhaitent, des formations seront mises en place pour expliquer le fonctionnement et l'utilisation de ce nouvel outil.

02. Dates des plénums 2022

Les dates des six plénums de l'année 2022 restent ci-jointes.

03. Participation et engagement des conseillers généraux

M. Baptiste Darbellay s'interroge sur le nombre de participants aux plénums. En effet, il semble que de nombreux conseillers généraux sont régulièrement absents en séances de commission et aux plénums. A qui appartient le rôle de leur rappeler l'importance de leur implication dans leur travail de conseiller général ?

M. Julien Vaudan estime qu'il revient aux chefs de groupes de motiver leurs troupes. 40 conseillers sont présents ce soir et c'est déjà un bon chiffre. Il invite les membres du CG à inviter leurs collègues à s'engager d'avantage et à participer le plus possible aux séances et aux plénums.

04. Centre de vaccination COVID

M. Guillaume Amos rappelle que le Canton du Valais avait proposé de mettre en place des centres de vaccination supplémentaire pour les communes qui en avaient besoin. Est-ce envisageable le Val de Bagnes ?

M. Christophe Maret l'informe que c'est un sujet dont le Conseil municipal a débattu et qui a été partagé au niveau de l'Entremont. Le Canton peut effectivement créer un centre de vaccination pour autant qu'un local lui soit fourni à cet effet. Une demande a été adressée au Canton pour voir ce qu'il est possible de faire, non au niveau seulement de Val de Bagnes, mais au niveau de tout l'Entremont.

Clôture de la séance à 20h50.

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Mélanie Mento
Secrétaire

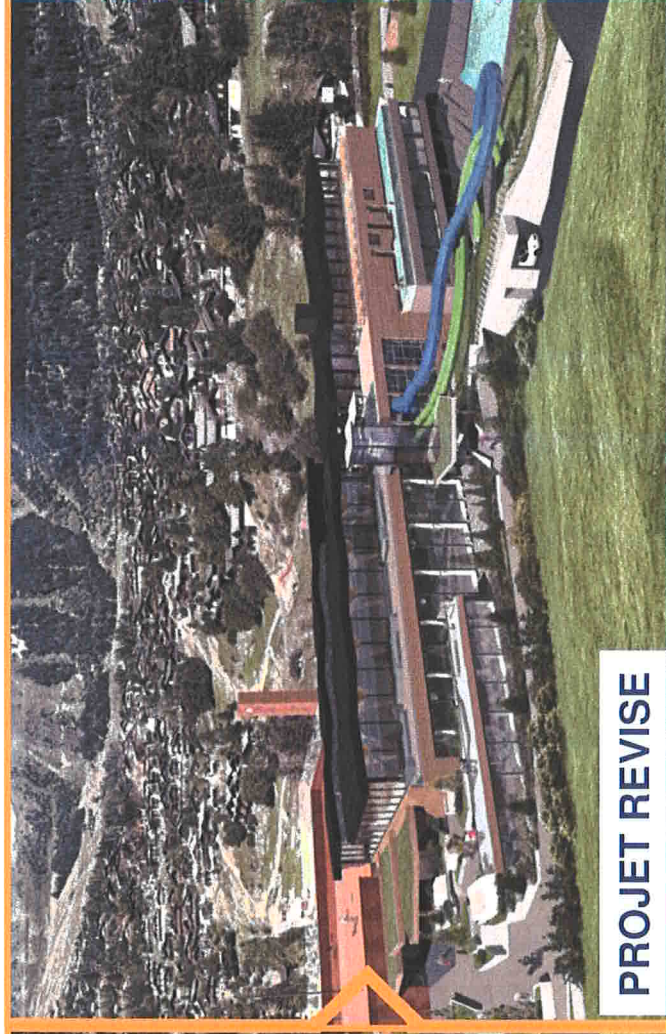
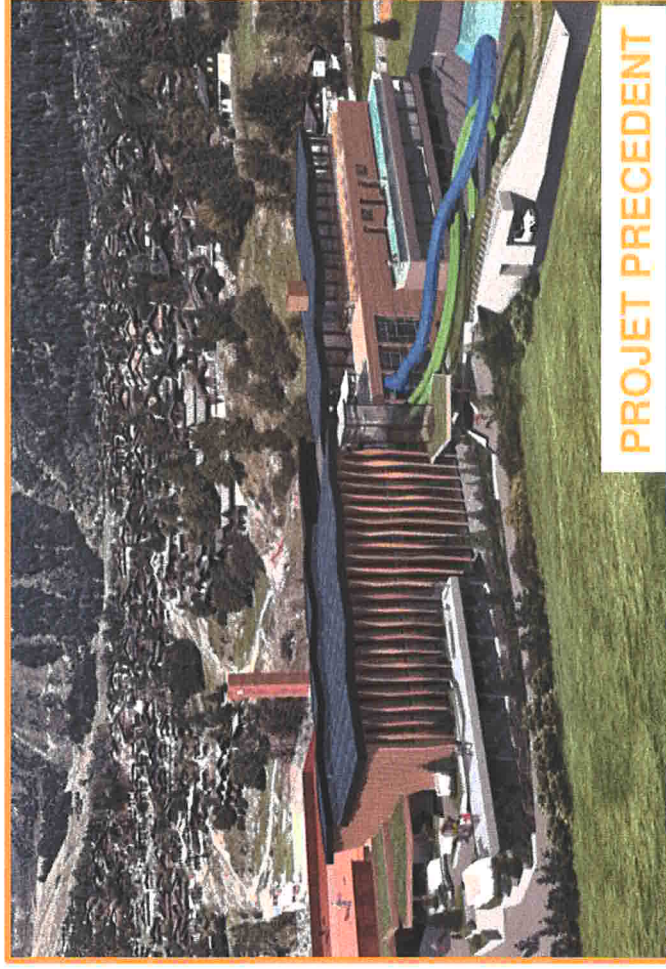
Annexes :

- Liste des présences – 01.01
- Situation informatique – 04.01
- Règlement communal d'organisation – 05.01A
- Fonds pour l'efficacité énergétique et énergies renouvelables – 05.01B
- Fonds pour la rénovation – 05.01C
- Directive pour l'innovation – 06.01
- Situation des questions/postulats – 06.02
- Fonds COVID – 06.03
- Cabinet des Arcades – 06.04
- Parking des Marais Verts – 06.05
- Centre Sportif – 06.06
- Dates des plénums 2022 – 07.02

Plénium du 15.09.2021

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand		X			Madame	Heinis	Olivia	X		
Monsieur	Alter	François	X				Madame	Löf	Tora		X	
Monsieur	Amos	Guillaume	X				Madame	Lovey	Véronique		X	
Monsieur	Amos	Samuel	X				Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	X		
Monsieur	Baillifard	Raphaël		X			Monsieur	Maret	Gérald	X		
Monsieur	Berset	Laurent		X			Monsieur	Martin	Sacha		X	
Monsieur	Besse	Cédric	X				Madame	Mento	Mélanie	X		
Monsieur	Besson	Félix	X				Monsieur	Michellod	Patrick	X		
Monsieur	Bircher	Félicien	X				Monsieur	Morand	Sylvain		X	
Madame	Bourgeois	Laurence	X				Monsieur	Moulin	Bastian		X	
Monsieur	Bratter	Marcus	X				Monsieur	Moulin	Mathieu	X		
Madame	Chevrier	Célia	X				Monsieur	Moulin	Robin		X	
Madame	Corthay-Coulet	Alexandra		X			Madame	Oakman-Rossier	Christine	X		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	X				Madame	Oreller	Aimée		X	
Monsieur	Darbellay	Jérôme	X				Madame	Penbe Tornay	Colette	X		
Monsieur	Déltroz	Gabriel	X				Madame	Pralong	Sabrina	X		
Madame	Del Sordo	Céline		X			Madame	Rausis Mesot	Marina		X	
Monsieur	Deslarzes	Frédéric		X			Monsieur	Roserens	Stéphane	X		
Madame	Deslarzes	Sophie	X				Monsieur	Rossier	Sven	X		
Monsieur	Egger	Nicolas		X			Monsieur	Rossoz	Sébastien		X	
Monsieur	Farquet	Claude	X				Monsieur	Roux	François	X		
Madame	Farquet	Sarah		X			Monsieur	Saillen	Lionel	X		
Monsieur	Fellay	Guillaume	X				Monsieur	Tellen	Dominique		X	
Monsieur	Fellay	Léonard	X				Monsieur	Terrettaz	Cédric	X		
Monsieur	Fellay	Sébastien	X				Madame	Tristan	Martine		X	
Monsieur	Fellay	Simon	X				Madame	Vaudan	Emily	X		
Monsieur	Fournier	Romain		X			Madame	Vaudan	Fanny	X		
Monsieur	Frossard	Alain	X				Monsieur	Vaudan	Julien	X		
Madame	Gailloud	Martine	X				Monsieur	Veuthey	François	X		
Monsieur	Gay	Pierre-Yves	X				Monsieur	Wasserfallen	Antoine		X	

Centre sportif (bâtiment «détente»)



Juillet 21: une convention a été signée avec les opposants



Centre sportif (bâtiment «détente»)

Bâtiment DETENTE

- ★ **Octobre 21** : demande pour l'autorisation de construire du projet révisé et visite d'équipements similaires, rencontre des partenaires et concept d'exploitation
- ★ **Novembre** : Etat des lieux et remise en conformité du projet

Bâtiment PHASE 3

- ★ **Décembre 21** : étude de marché, rencontre de sociétés spécialisées et contact partenaires

Agenda des séances du Conseil général 2022

Objets séances	Dates 2022
Informations générales	9 mars 2022, ESM
Tourisme	18 mai 2022, Salle polyvalente (Vollèges)
Comptes	22 juin 2022, ESM
Informations générales	14 septembre 2022, ESM
Planification financière	23 novembre 2022, ESM
Budget	21 décembre 2022, ESM

4. Présentations - interventions

1. Présentation et état des lieux de la situation informatique

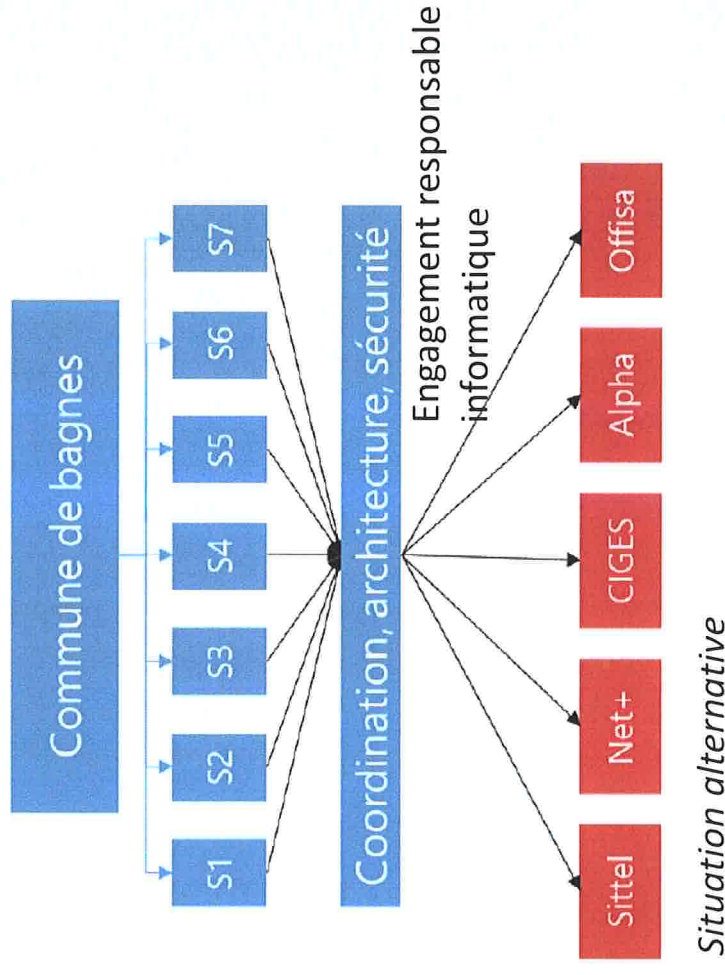
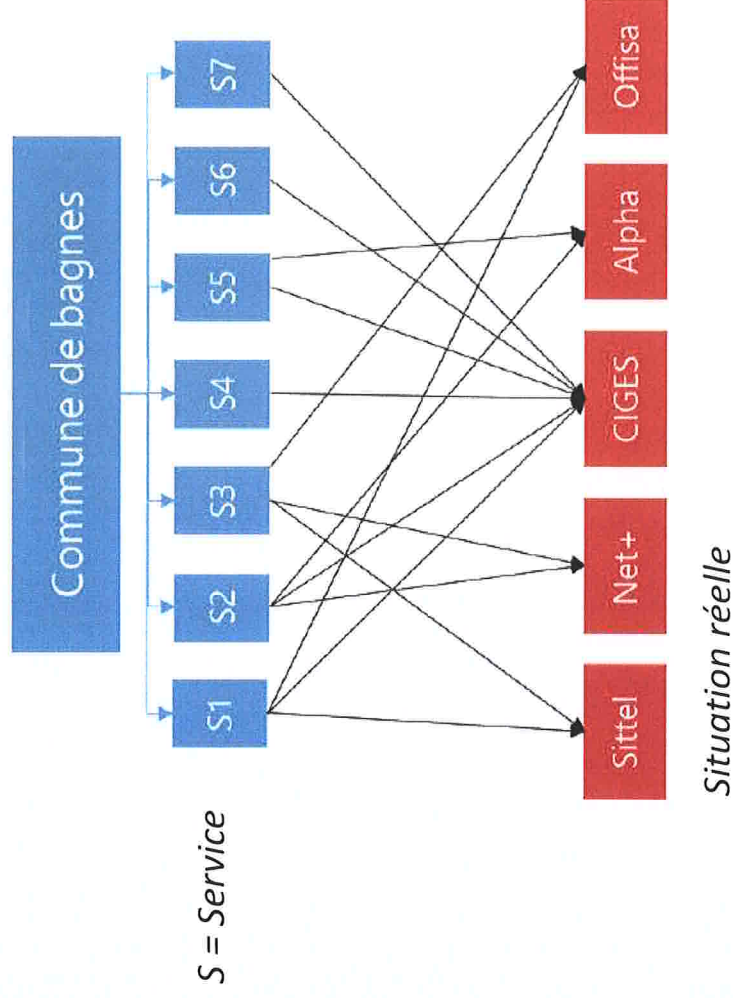


4. Point de départ

- ★ En décembre 2017, la commune mandate Elca (auditeur ALTIS) pour un audit sur la cybersécurité de l'Administration communale.
- ★ Les conclusions de l'auditeur débouchent sur une série de constats et recommandations.
- ★ Nous savons que ce thème est un enjeu majeur pour les Communes et les citoyens.
- ★ La Confédération et le Canton ont entamé leur transformation numérique.
- ★ Notre devoir est d'assurer la continuité des activités et respecter les normes et lois (LIPDA).
- ★ Aujourd'hui, malgré l'engagement d'un responsable informatique, notre constat face à la situation reste plutôt négatif (matériel, formation, sécurité, services à la population,...).

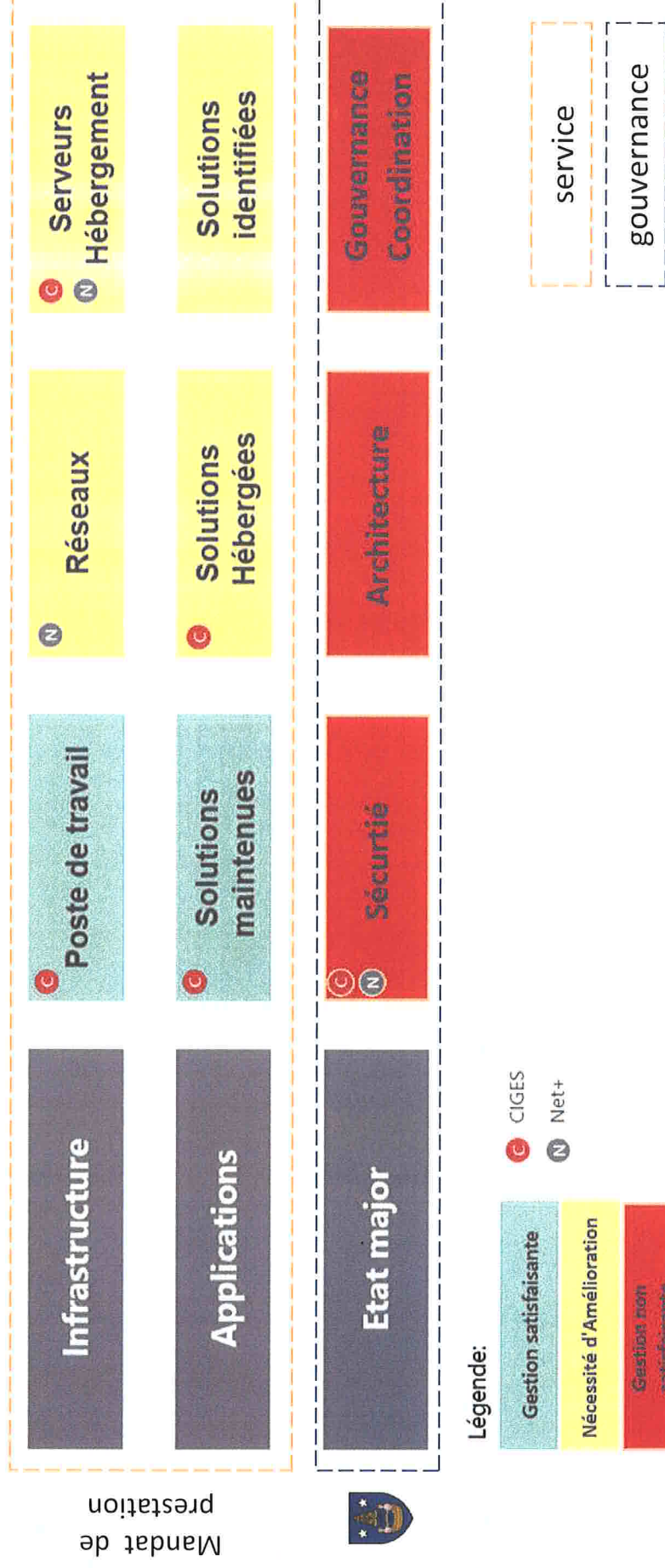


Positionnement de la fonction informatique





Vue globale des composants à gérer (audit)



Synthèse du diagnostic

Forces	Faiblesses
• Qualité des acteurs internes et externes • Stabilité du SI • Evolution lente des besoins	• Peu de compétences internes • Peu de répondants externes (pilotage et stratégie) • Forte ambiguïté sur sécurité • Fonction informatique non positionnée dans COB
Opportunités	Menaces
• Gros projets de migration • Revue stratégie CIGES	• Fragilité du réseau partagé • Dilution des responsabilités • Faible maîtrise interne du SI • Migration abacus et rapprochement de communes

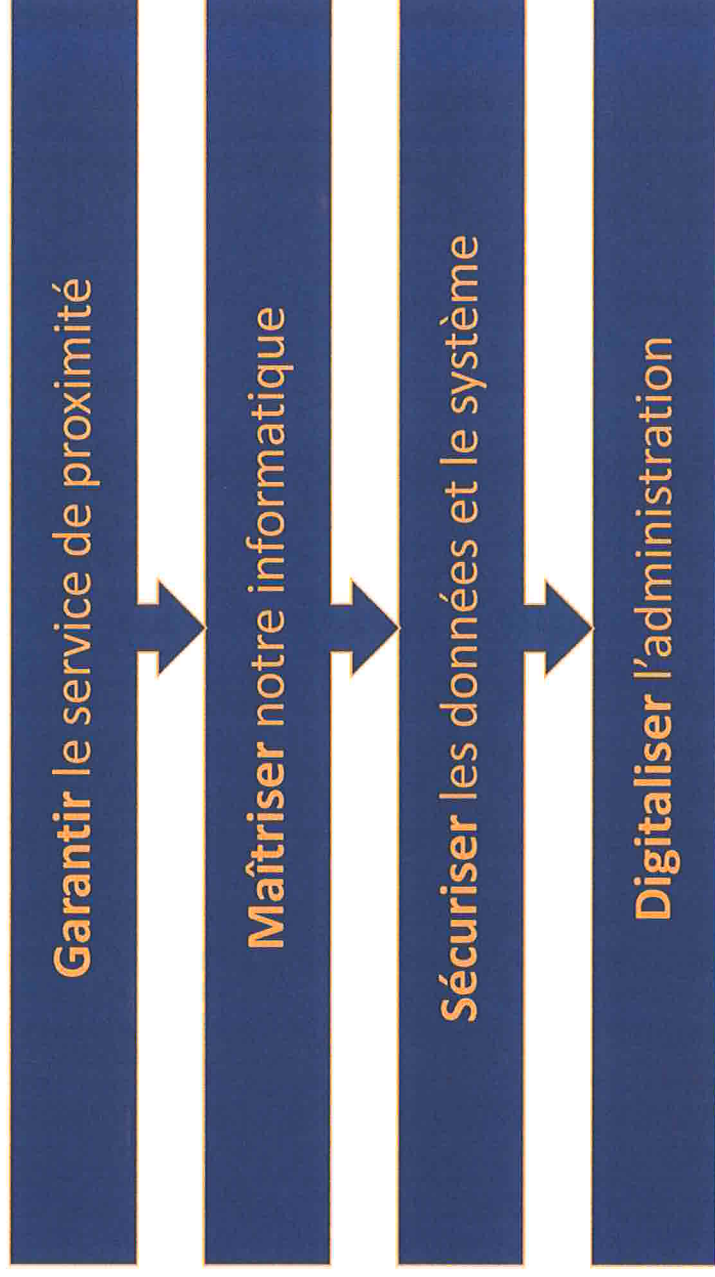


Synthèse du diagnostic

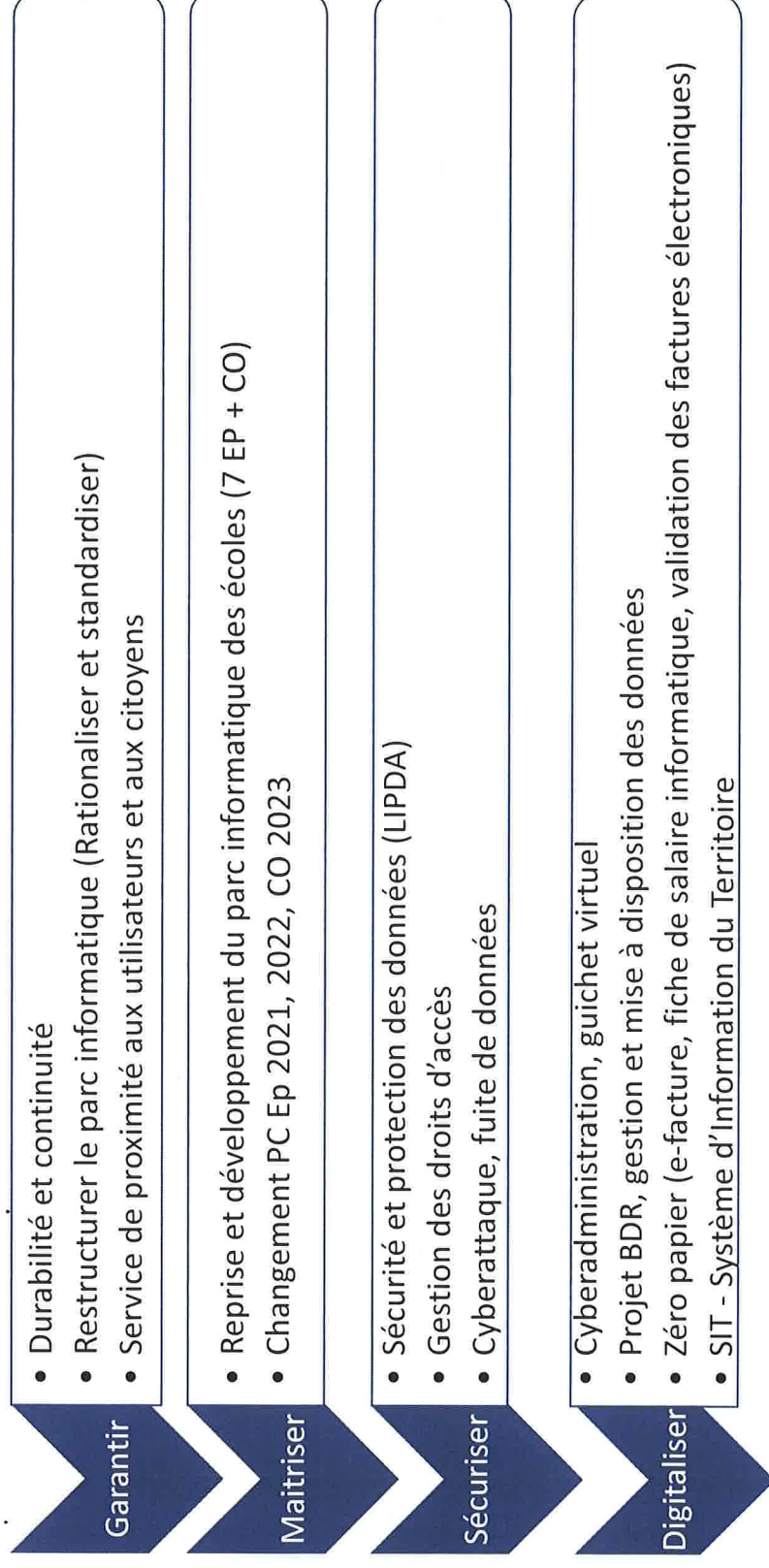
Encadrer les projets	Doter COB de processus, et compétences pour préparer, contribuer et accompagner les gros projets des années à venir	10%
Optimiser les solutions	Adapter les solutions informatiques au contexte et spécificités de la commune. Organiser l'influence sur l'évolution fonctionnelle des solutions	10%
Maitriser l'informatique	Organiser en interne la coordination et le pilotage de l'informatique (sécurité, architecture, coordination projets, relation prestataires,)	25%
Renforcer la gouvernance	Institutionnaliser la fonction informatique dans la commune et la doter d'une reconnaissance forte et d'un processus de gouvernance transversal.	15%
Gérer la sécurité informatique	Redéfinir et clarifier le rôles des prestataires principaux (CIGES. Net+) Renforcer les compétences internes pour porter les exigences communales et réglementaires (LPD, RGPD...)	25%
Solidifier les infrastructures	Séparer les architectures réseau entre Altis et COB. Redéfinir les politiques d'accès et renforcer/simplifier la traçabilité	0%



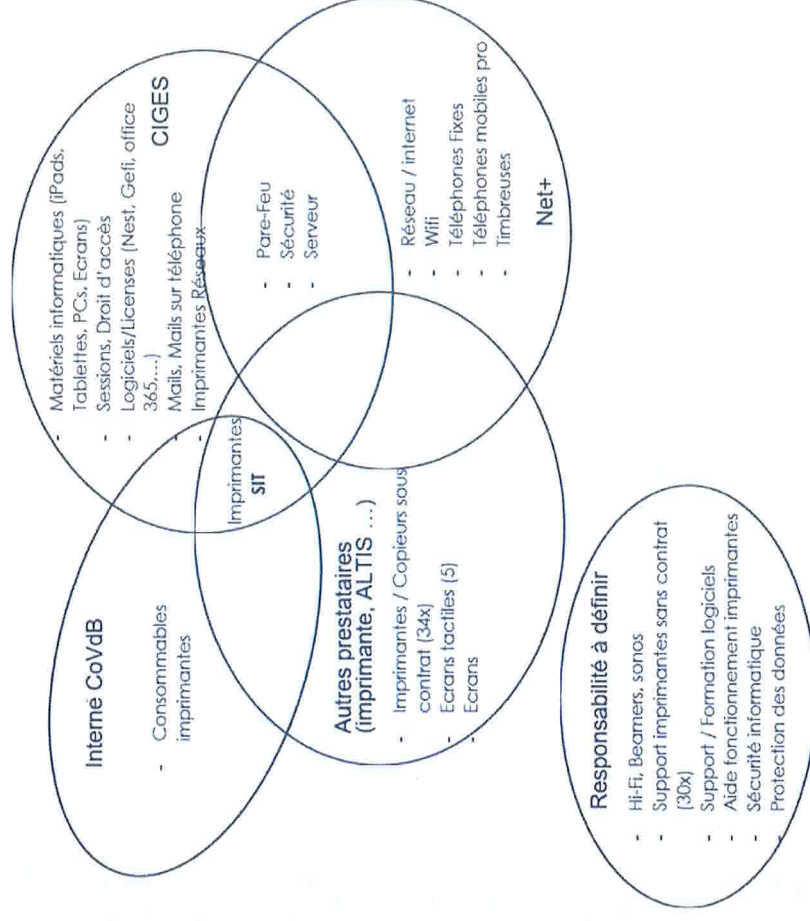
Vision 2025



Synthèse du diagnostic

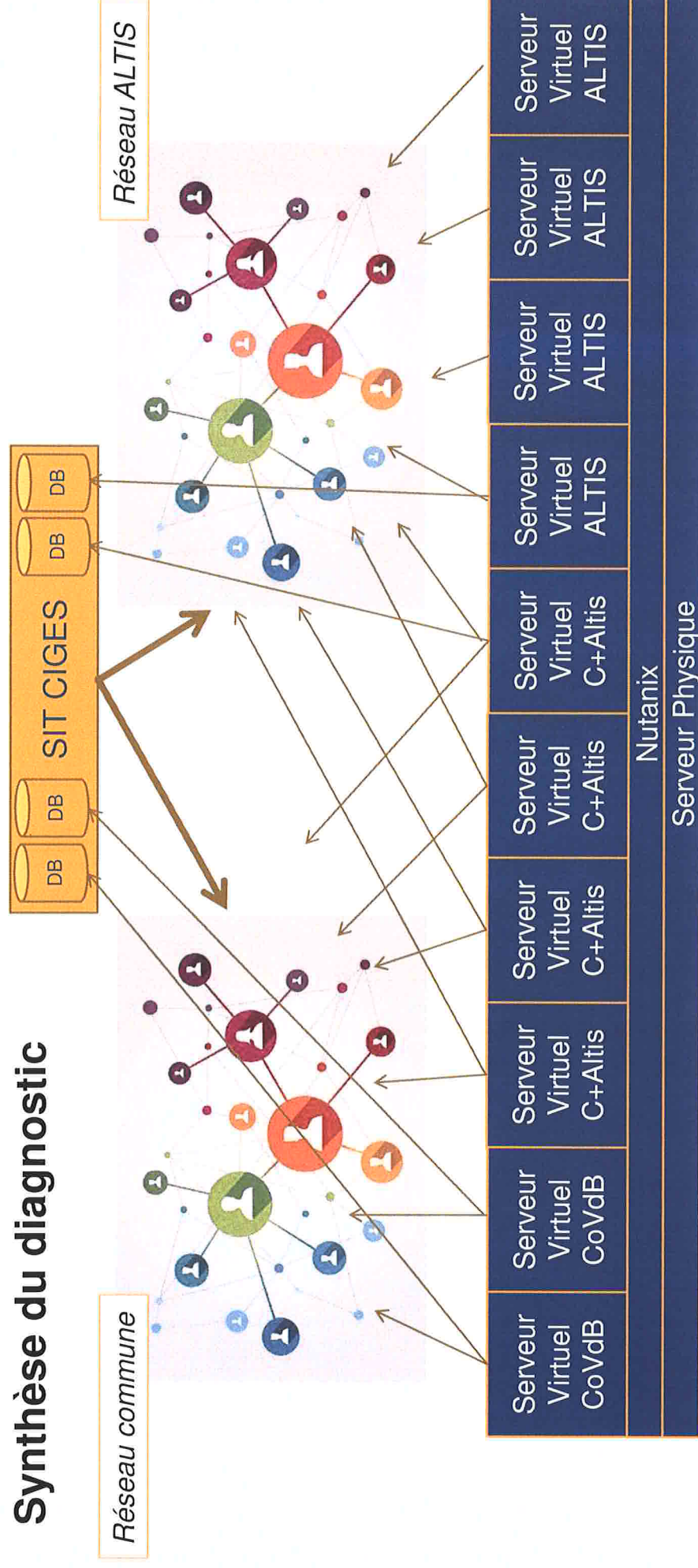


Cartographie des prestataires



- ★ Beaucoup de prestataires
- ★ Prestation non définies
- ★ Peu de coordinations
- ★ Incompréhension des utilisateurs

Synthèse du diagnostic





Synthèse du diagnostic

- ★ Définition de prestations et SLAs Net+ et CIGES → Catalogues de service
- ★ Séparation des réseaux ALTIS <> Commune
- ★ Gouvernance en matière de gestion et politique des droit d'accès
- ★ Pool structuré pour répondre au besoin stratégique institutionnel et au besoin des utilisateurs (CoVdB + écoles, CIGES)
- ★ Recentrer et renforcer la collaboration avec CIGES → service desk, ticket
- ★ Restructurer la donnée, le système d'information (unicité, gestion des droits,...)



Nos perspectives

- ★ **Créer une cellule informatique (environ 3 EPT)**
 - Responsable informatique
 - Architecte Data (gestion de l'information)
 - Support informatique (administration et écoles)

- ★ **Débloquer des ressources financières pour la mise à niveau de la situation**
 - Budget 2022
 - Législature 2021-24

- ★ **Mettre en œuvre une stratégie du numérique**



Règlement communal d'organisation

- ★ Avec la nouvelle commune de Val de Bagnes, ce règlement doit être mis à jour, en précisant que l'art. 68 LCo prescrit un **référendum obligatoire** sur un tel objet. Le scrutin populaire est prévu normalement le 28 novembre prochain (votations fédérales).
- ★ **Le but du présent règlement** est de préciser l'organisation et les compétences des organes communaux, de renforcer les droits politiques des citoyens et d'édicter les principes d'administration applicables dans la commune.
- ★ Par rapport à l'ancienne version en vigueur dans la commune de Bagnes, seules quelques dispositions ont été modifiées :

Art. 3 : Le nombre de conseillers généraux, qui a passé de 45 à 60 de par la LCo et la décision du Grand Conseil du 11.03.2020 sur la fusion.

Règlement communal d'organisation (suite)

Art. 4 : Les compétences financières du Conseil général ont été élargies, avec **une réduction de 50% de seuils de compétences** sur tous les objets énumérés à l'art. 17 al. 2 lettres c), d), e) et g) LCo.

	Concerne	Taux selon Lco	Réduction selon RCO	Taux Val de Bagnes	Recettes brutes	Compétence CG
c)	Nouvelle dépense non obligatoire Crédit complémentaire	5.0%	50%	2.5%	130'000'000	3'250'000
		1.0%	50%	0.5%	130'000'000	650'000
d)	Dépense annuelle périodique					
e)	Emprunt lié à un nouvel investissement	10.0%	50%	5.0%	130'000'000	6'500'000
f)	Prêt, cautionnement	5.0%	100%	5.0%	130'000'000	6'500'000
g)	Aliénation d'immeuble	5.0%	50%	2.5%	130'000'000	3'250'000



Règlement communal d'organisation (suite)

Art. 7 : Suppression du droit d'initiative communale. En effet, un tel droit qui n'existait pas à Vollèges et qui n'a pas été repris par la décision du Grand Conseil ne peut être réintroduit pour la commune de Val de Bagnes que si 10% des électeurs en font la demande et pour autant qu'il soit approuvé en votation populaire (organisation d'un scrutin que sur cet objet).

★ D'autres adaptations mineures, purement rédactionnelles, ont été apportées.



Règlement communal d'organisation (vote)

Acceptez-vous le nouveau Règlement communal d'organisation, avec une entrée en vigueur à la date d'homologation par le Conseil d'Etat ?



Fonds EEER et RENO

Historique

A) Postulat 2011

FONDS NER

Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment

B) 2019: explosion des demandes de subvention pour la rénovation

FONDS EEER

Règlement communal du fonds pour l'efficacité énergétiques et les énergies renouvelables

= soutien aux énergies renouvelables sur le domaine public

FONDS RENO

Règlement relatif au fonds communal pour la rénovation

= soutiens basés sur le programme cantonal de subventions pour la rénovation des bâtiments

Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Objectifs	Favoriser le développement sur le domaine public des nouvelles énergies renouvelables et devenir la référence alpine en matière d'écologie et d'environnement.
Financement	Alimentation à hauteur de 0.43 ct /kWh consommé sur le territoire communal (= 520'000 CHF/an). À charge du ménage communal.
Affectations	■ Etudes de faisabilité d'un concept d'énergie électrique et/ou thermique dans tout projet communal de construction ou de transformation ■ Mesures d'économies d'énergie sur le domaine public ■ Développement de nouvelles énergies renouvelables sur le domaine public ■ Réalisation de tout autre projet ou étude pouvant permettre à la Commune de devenir une référence alpine en matière d'écologie et d'environnement (exemple: mobilité électrique).
Bénéficiaires	■ La commune de Val de Bagnes ■ Les résidents de la commune de Val de Bagnes
Plus-values	■ Mise en application de la stratégie énergétique 2050 ■ Ambition Smart City 2030 ■ Attractivité de la commune.

Fonds pour l'efficiance énergétique et les énergies renouvelables

MCH2 8711.3632 – Fonds EEER

Projets	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
Label Cité de l'énergie (+communication, vision GOLD,...)	40'000	20'000	20'000	20'000	40'000
Quartier Curala (Analyse potentiel énergétique)	50'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Analyse du parc immobilier (amélioration performance énergétique)	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000
Deepcity (analyse et modélisation du sous sol de Verbier)					
PDET Val de Bagnes (solaire, énergie,...)	240'000	210'000	210'000	210'000	190'000
Stratégie énergétique pour la commune de Bagnes (Verbier 2030)					
Mobilité électrique subvention, R&D, recharge rapide, pose de bornes publiques	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000
Total	520'000	520'000	520'000	520'000	520'000

- Maintien du Label Cité de l'énergie
- Quartier Curala premières études
- Amélioration performance énergétique des bâtiments communaux
- Analyse et modélisation du sous sol de Verbier (Deepcity), PDETs solaires, énergie, mobilité électrique, etc.)
- Subvention, R&D, recharge rapide, pose de bornes publiques
- Alimentation du fonds : 0.43 cts/kWh consommés sur le territoire Val de Bagnes
- Attention subventions mobilité électrique > validité au 31.12.2021 > prolongation de 3 ans?



Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Acceptez-vous le Règlement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ?

Fonds pour la rénovation

Objectifs	Promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le bâtiment et encourager le recours aux énergies renouvelables.
Financement	2020-2021 : CHF 1 million à la charge de la caisse communale - Dès 2022 : financement à déterminer.
Affectations	- Subventions pour la rénovation de bâtiments (amélioration de l'efficacité énergétique: enveloppe et production de chaleur), conditionnées à l'octroi de la subvention cantonale - Subventions pour les certificats CECB+
Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public rénovant ou construisant un immeuble en résidence principale ou secondaire sur le territoire de la commune.
Plus-values	- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (développement durable) - Production d'énergies renouvelables (transition énergétique) - Dynamisme économique (marché de la rénovation).



Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Acceptez-vous le Règlement sur le Fonds pour la rénovation ?



Directives pour l'innovation

Article 1 - Généralités et objectifs de la directive

La mise en place de cette directive vise de manière générale à créer **un pôle d'innovation** reconnu au niveau Suisse (puis international) sur **la thématique de l'eau** en offrant un laboratoire à ciel ouvert permettant de valider des solutions techniques visant à optimiser la qualité, la distribution – l'évacuation– le traitement, la consommation et l'approvisionnement de l'eau et de sa transformation.

L'objectif est de permettre

- a. la réalisation de preuves de concept et d'industrialisation grâce à un réseau de premiers clients ;
- b. l'animation d'un réseau « Smart Water » de référence: pôles de compétences, PME, startups, hautes écoles, investisseurs ;
- c. la mise à disposition de locaux, de compétences de gestionnaires de réseaux techniques, d'un laboratoire à ciel ouvert et d'un écosystème de vie dans le cadre exceptionnel qu'est l'Entremont.

Directives pour l'innovation (suite)

Rappel

- 1) 2020 : proposition de créer un fonds nécessitant l'élaboration d'un règlement communal avec homologation par le Conseil d'Etat.
- 2) 2021 : préavis du canton : fonds et règlement inutiles → montant de contributions annuels, passent par les budgets (compétence du CG demeure par ce biais)

Recettes découlant de l'acte de concession hydro-électrique liant la commune de VdB à EVB SA (Energies Val de Bagnes SA)

CHF 500'000.-

Contribution annuelle Fondation
The Ark : CHF 120'000.-

Sur la base des comptes annuels,
soutien à BAE pour l'exploitation du
site : CHF 380'000.- (max.)

Budgets ordinaires d'investissements Eaux

CHF 500'000.-

Projets innovants d'investissements
Eau potable, Eaux usées, Irrigation



Interventions

Numéro	Date	Genre d'affaires	Affaire/titre
P01	16.06.2021	Postulat	Plan de mobilité scolaire (Samuel Amos et commission)
Q01	05.05.2021	Question écrite	Positionnement touristique des Mayens de Bruson (Pierre- Yves Gay)

<https://www.valdebagnes.ch/interventions>

Covid – Point de situation sur les aides octroyées

Situation à fin août 2021		Montant engagé CHF	Montant payé à ce jour CHF
Centre de test COVID, Covid-Angels, soutien à la police, circulation, déplacement Ecole de ski...		967'000.00	932'855.59
Palp Festival : soutien à la transformation en accord avec Etat VS (soutien COVID sociétés culturelles/événementielles)		37'000.00	-
Soutien à fonds perdu pour restaurateurs/hôteliers (avec ou espace public, kiosque, établissement à l'emporter)		1'200'000.00	1'064'500.00
Soutien aux cas de rigueur (au cas par cas)		1'000'000.00	175'100.00
TPT 2021 (exonération sectorielle)		800'000.00	-
Adaptation loyers commerciaux (là où la commune est bailleuse)		10'000.00	6'458.00
<i>Sous-total</i>		4'014'000.00	2'178'913.59
Montant résiduel		986'000.00	2'821'086.41
Total		<u>5'000'000.00</u>	<u>5'000'000.00</u>

Covid – Point de situation sur les aides octroyées

Situation à fin août 2021	Montant engagé CHF	Montant payé à ce jour CHF
Bons de soutien à l'économie *	1'000'000.00	267'670.00
Soutien aux Lr2 (émission de bons en fin d'année)	500'000.00	-
<i>Sous-total</i>	<i>1'500'000.00</i>	<i>267'670.00</i>
Montant résiduel	500'000.00	1'732'330.00
Total	<u>2'000'000.00</u>	<u>2'000'000.00</u>
<i>* bons en cours de distribution</i>		-

Covid – Point de situation sur les aides octroyées

Synthèse des cas traités

	Nombre de cas traités	Acceptés	Refus	En cours	Montants versés
Soutien aux restaurateurs	167	110	57	0	1'064'500
Dossiers cas de rigueur	18	4	8	5	175'100
Total	185	114	65	5	1'239'600

Cabinet des Arcades

Dernières informations publiques

- Conseil général du 16 juin 2021
- Article de presse, Nouvelliste 18 juillet 2021



La commune a perdu beaucoup d'argent. Pour que le cabinet soit autofinancé, nous devons unir les forces médicales en présence à Verbier."
CHRISTOPHE MARET, PRÉSIDENT DE VAL DE BAGNES

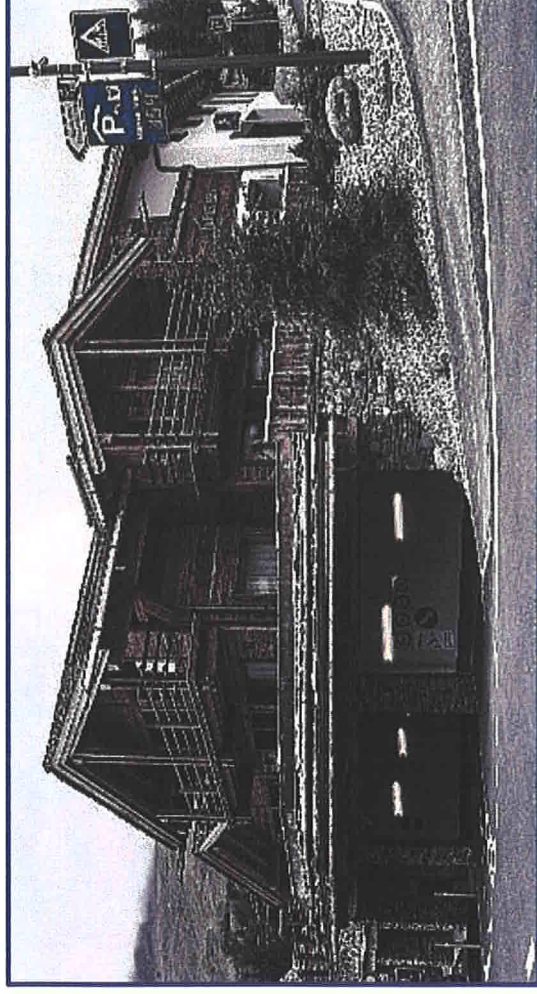
Cet été, l'utilisation de l'espace des Arcades a permis de centraliser les tests covid

- Verbier Festival (2000 tests effectués) – Spartan (tests prévus, ~3500 participants)

Aujourd'hui, la commune est en pourparlers avec les différents partenaires

- Attentes de propositions formelles et concrètes
- L'existant permettra d'absorber la demande durant l'hiver 2021-22

Parking des Marais verts



- ★ Le 24 août dernier, l'état des lieux du dossier a été présenté à la COGEST et au bureau du CG par Me Forlcaz.
- ★ Deux procédures sont actuellement pendantes en matière civile.
- ★ Plusieurs expertises sur le dossier ont été mandatées.
- ★ L'enjeu est de déterminer les montants dus de part et d'autre.
- ★ En attente de la détermination du tribunal.